



Oifig An Chigire Príosún

Office of the Inspector of Prisons

**Bureau de
l'inspecteur des prisons
(OIP)**

Synthèse des rapports d'inspection : conditions carcérales au cours de la pandémie de COVID-19

Janvier 2022

Vous pouvez trouver dans cette brochure une synthèse des inspections effectuées dans les prisons par le bureau de l'inspecteur des prisons (OIP) en 2021. Elle contient des informations relatives aux points suivants :



Qu'est-ce que l'OIP et que faisons-nous ?



Les conclusions de nos inspections



Nos recommandations et la réponse de l'administration pénitentiaire irlandaise



Les futures mesures à prendre



Comment nous contacter ?

Quel est le rôle du bureau de l'inspecteur des prisons ?

Nous sommes des inspecteurs chargés d'inspecter et d'enquêter dans les prisons.

Nous sommes un organe indépendant de surveillance des prisons. Nous visitons les prisons pour vérifier qu'elles respectent la législation irlandaise et les normes internationales en matière de droits de l'homme. Nous partageons les conclusions de nos inspections et de nos enquêtes sur les prisons avec les individus dans les prisons, le ministre de la Justice, l'administration pénitentiaire irlandaise et le public.

Nous travaillons indépendamment de l'administration pénitentiaire irlandaise et des autres ministères et agences gouvernementales. Nous étudions un grand nombre de problématiques concernant les détenus et les prisons, mais nous ne traitons pas les plaintes individuelles. Nous n'enquêtons pas sur les plaintes individuelles des détenus, mais l'administration pénitentiaire irlandaise doit nous fournir des informations sur les plaintes graves (plaintes de catégorie A), notamment la maltraitance ou la discrimination. Nous pouvons utiliser les informations recueillies dans le cadre des plaintes pour mieux planifier les inspections.

Notre équipe comprend des experts en matière de droits de l'homme, des soins de santé, d'enquêtes et de recherche, de politique et de réforme des prisons.

Actuellement, le bureau de l'inspecteur des prisons est dirigé par l'inspecteur en chef qui collabore avec des inspecteurs principaux, des inspecteurs, un analyste de données et du personnel administratif.

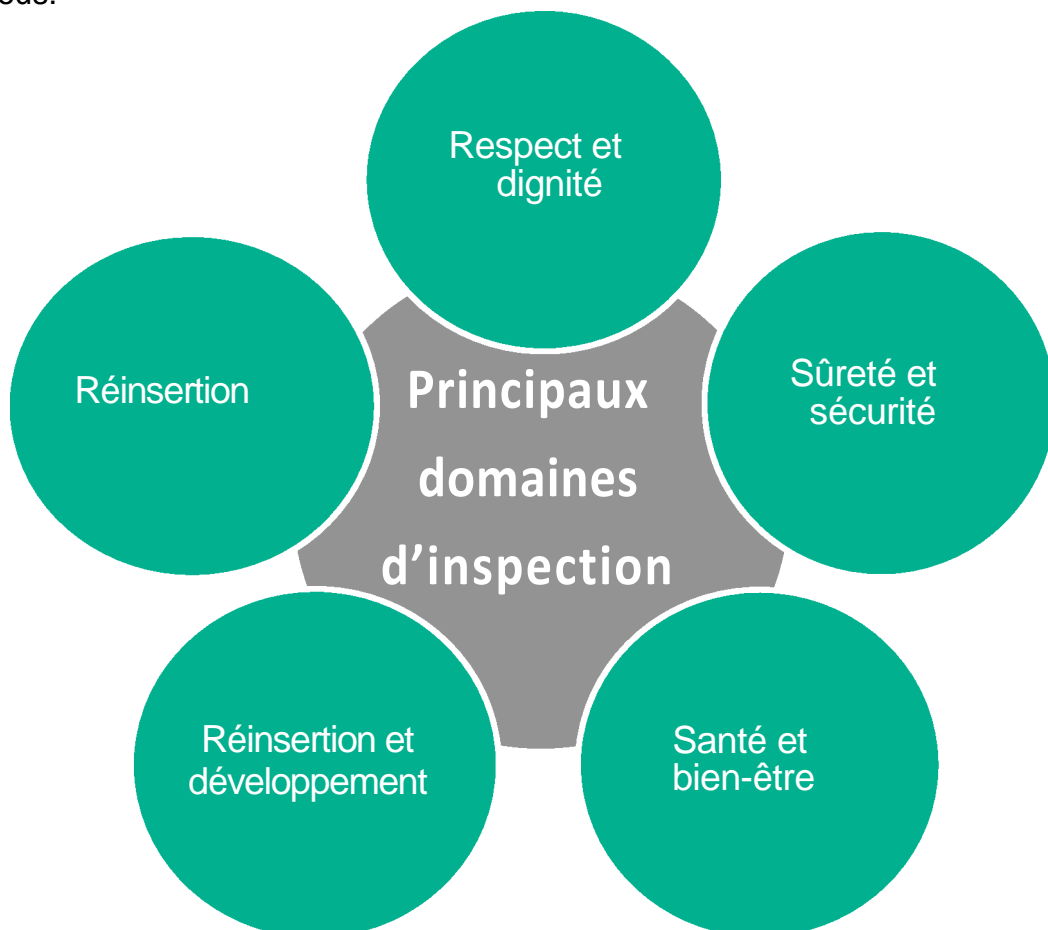
Que faisons nous ?

- Nous contrôlons les prisons irlandaises
- Nous enquêtons sur les décès de détenus
- Nous répondons aux lettres confidentielles que nous recevons des détenus
- Nous analysons les plaintes graves (appelées plaintes de catégorie A - cf. *Prison Rules, Rule 57B*)

Les conclusions de nos inspections

Notre tâche principale consiste à contrôler les douze prisons situées en Irlande vérifier que vous êtes traités avec respect et que vos droits fondamentaux sont protégés.

En 2021, nous avons effectué des inspections quant aux conditions carcérales dans toutes les prisons d'Irlande pendant la pandémie de COVID-19. En raison de la pandémie, nous n'avons informé les établissements pénitentiaires de notre inspection que 24 heures au préalable. Au cours des inspections, nous nous sommes entretenus avec un grand nombre de détenus et personnels des prisons. Nous avons également passé en revue les registres des prisons et observé les conditions d'incarcération. Notre objectif était de déterminer si les droits de l'homme étaient protégés, en fonction de cinq grands domaines décrits au schéma ci-dessous.



Au cours des douze inspections, nous nous sommes penchés sur des points comme :

- les périodes de « blocage »,
- l'accès aux services psychologiques,
- l'accès à l'éducation,
- l'accès à un service de gestion des addictions,
- la qualité de l'alimentation, et
- les circonstances des périodes de quarantaine ou d'isolement.

À partir des inspections dans les douze prisons, nous avons dégagé les problèmes principaux existant au sein du système carcéral irlandais, décrits ci-dessous.

Principaux problèmes soulevés par les inspections dans les prisons en 2021

| | |
|----------------------------------|---|
| Quarantaine | Les détenus en quarantaine avaient peu ou pas du tout de temps en-dehors de leurs cellules, ils étaient donc à l'isolement complet. Dans de nombreux cas, les détenus en quarantaine n'étaient pas autorisés à |
| Informations | Les détenus ne recevaient pas d'informations écrites sur les conditions de leur quarantaine. |
| Contact avec les familles | Les détenus avaient peu ou pas de contact avec leurs familles, et un grand nombre d'entre eux ont eu des problèmes avec la visioconférence. Certains détenus n'avaient pas vu leur famille depuis plus d'un an. |
| Courrier | Des retards postaux ont été enregistrés dans de nombreuses prisons. |
| Réinsertion | Les détenus avaient peu ou pas d'occasion de participer à des activités de réinsertion durant la pandémie. |
| Horaires des repas | Dans dix prisons, les repas n'étaient pas servis à des horaires réguliers. De nombreux détenus ont déclaré qu'ils avaient souvent |
| Audiences à distance | Certains détenus avaient l'impression qu'ils n'étaient pas entendus pendant les audiences ayant eu lieu en ligne. |
| Éducation | Les détenus avaient un accès limité aux services éducatifs pendant la pandémie. |

Nous avons aussi dévoilé certains aspects **positifs** dans les prisons. Ces points positifs sont notamment :

- Le nombre total de détenus a reculé de 9 % entre mars 2020 et décembre 2021.
- Les détenus et le personnel pénitentiaire ont travaillé ensemble pour empêcher la propagation de la pandémie de COVID-19.
- Les détenus bénévoles de la Croix-Rouge ont participé à diffuser des informations concernant la pandémie de COVID-19.
- Les visioconférences ont permis aux détenus de voir leurs familles lorsqu'aucune visite physique n'était possible.
- Les services intervenant dans les prisons se sont servis sur la visioconférence, le cas échéant, pour s'entretenir avec les détenus.
- Une chaîne télévisée a été créée au sein des prisons pour partager des informations et des programmes éducatifs.

Nos recommandations et la réponse de l'administration pénitentiaire irlandaise

Après chaque inspection, nous avons préparé un rapport d'inspection, qui serait remis au ministre de la Justice. Ces rapports contenaient des recommandations pour l'administration pénitentiaire irlandaise. Elles étaient conçues pour aider l'administration pénitentiaire à mettre place des pratiques protectrices des droits de l'homme des détenus. L'administration pénitentiaire a répondu à chacune de nos recommandations. Nous avons émis un total de 242 recommandations pour les douze prisons. Un grand nombre d'entre elles concernaient plusieurs établissements.

Vous trouverez en page suivante certaines des recommandations les plus courantes et la réponse de l'administration pénitentiaire irlandaise.

Recommandations à l'administration pénitentiaire irlandaise (IPS)

| Recommandation de l'OIP | Réponse de l'IPS |
|--|--|
| <p>Quarantaine/isolement</p> <p>Les détenus en quarantaine devraient pouvoir profiter d'au moins une heure à l'air libre par jour, et devraient pouvoir prendre une douche au moins deux fois par semaine.</p> | <p>L'IPS a rejeté la recommandation selon laquelle les détenus en quarantaine/à l'isolement devraient pouvoir passer une heure par jour hors de leur cellule. Toutefois, à compter de juillet 2021, l'IPS a accepté que les détenus en quarantaine puissent prendre une douche deux fois par semaine.</p> |
| <p>Informations</p> <p>Les détenus devraient recevoir des informations écrites au sujet des conditions de quarantaine dans une langue et sous une forme qu'ils comprennent.</p> | <p>L'IPS a accepté cette recommandation. L'IPS a créé un manuel d'information sur la COVID-19. Ce manuel était disponible dans différentes langues.</p> |
| <p>Contact avec les familles</p> <p>L'administration pénitentiaire irlandaise devrait consulter les autorités de santé publique en ce qui concerne le retour sécurisé aux visites de 30 minutes, et envisager la suppression de la restriction d'« un seul enfant » par visite.</p> | <p>L'IPS a partiellement accepté cette recommandation et a déclaré en décembre 2021 que tous les détenus pourraient recevoir une visite physique toutes les deux semaines. Jusqu'à trois visiteurs étaient autorisés, dont un enfant (mineur âgé de moins de 18 ans).</p> <p>Les détenus continuaient de recevoir une visite en visioconférence toutes les deux semaines.</p> <p>L'IPS a indiqué que toutes les restrictions feraient l'objet d'une analyse continue et qu'elles seraient levées lorsque la situation sanitaire le permettrait.</p> |
| <p>Courrier</p> <p>Le courrier devrait être remis aux détenus dans les plus brefs délais.</p> | <p>L'IPS a accepté cette recommandation et a déclaré qu'elle se pencherait sur cette question. L'IPS a déclaré qu'elle testait la correspondance par courrier électronique pour les familles des détenus.</p> |

| Recommandation de l'OIP | Réponse de l'IPS |
|---|--|
| <p>Horaires des repas</p> <p>Les horaires des repas devraient être modifiés afin que les détenus puissent manger à des horaires réguliers : petit-déjeuner (matin), déjeuner (midi) et dîner (soir).</p> | <p>L'IPS a accepté cette recommandation. L'IPS a indiqué qu'elle continuerait à discuter de la possibilité de modifier les horaires de repas avec l'association des personnels pénitentiaires (l'organe de représentation du personnel).</p> |
| <p>Audiences à distance</p> <p>Les prisons devraient surveiller l'impact des audiences à distance et garantir le droit de chacun à un procès équitable.</p> | <p>L'IPS a partiellement accepté cette recommandation. L'IPS a indiqué qu'elle continuerait de discuter avec les services des tribunaux à ce sujet.</p> |
| <p>Éducation</p> <p>Les détenus devraient avoir accès à des tablettes numériques dans le cadre des services éducatifs.</p> | <p>L'IPS analyse actuellement cette recommandation. Les commissions responsables de l'éducation et de la formation ont fourni des supports d'apprentissage en cellule. L'IPS a indiqué qu'elle préparait une stratégie d'apprentissage en cellule pour les détenus.</p> |
| <p>Population carcérale</p> <p>L'administration pénitentiaire irlandaise devrait collaborer avec les autres agences de la justice pénale pour réduire la population carcérale et faciliter la distanciation sociale.</p> | <p>L'IPS a accepté cette recommandation. L'IPS a indiqué qu'elle continuerait de s'entretenir avec le ministère de la Justice pour gérer la population carcérale et s'assurer que (a) les prisons soient utilisées en dernier recours et (b) des mesures soient prises pour limiter le nombre de récidives.</p> |

En 2021, nous avons envoyé nos rapports d'inspection 2021 sur les conditions carcérales au ministre de la Justice. Le ministre de la Justice a publié nos rapports sur le site Internet de l'OIP (www.oip.ie). Nous avons recommandé à l'administration pénitentiaire irlandaise que tous les supports et rapports de l'OIP soient mis à disposition de tous les détenus. En réponse, l'administration pénitentiaire irlandaise a indiqué qu'elle travaillerait de manière à identifier des moyens de mettre ces rapports à disposition de tous les détenus.

Les futures mesures à prendre

- En 2022, nous suivrons les progrès effectués s'agissant des recommandations émises dans les rapports et vous proposerons un rapport d'avancement en temps opportun.
- En 2022, et au cours des années suivantes, nous continuerons d'inspecter les douze prisons irlandaises. Après nos inspections, nous vous communiquerons des informations afin que vous restiez au courant de nos travaux.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de vous entretenir avec nous et de nous avoir communiqué

des informations lors de nos visites dans les prisons. Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de notre prochaine inspection.

Comment contacter le bureau de l'inspecteur des prisons ?

En vertu de l'article 44 des *Irish Prison Rules*, vous pouvez nous écrire (à l'inspecteur des prisons) au sujet de toute question que vous souhaitez soulever, dans la plus stricte confidentialité. Cela implique que, selon la loi, l'administration pénitentiaire irlandaise :

- ne peut pas lire les lettres que vous nous envoyez, et
- qu'elle doit nous envoyer vos lettres non décachetées dans les plus brefs délais.

Adresse du bureau de l'inspecteur des prisons :

Office of the Inspector of Prisons

24 Cecil Walk

Kenyon Street

Nenagh

Co Tipperary

E45 NN73

Nous vous répondrons sous pli cacheté. Sur l'enveloppe, nous inscrirons « Rule 44 », et nous demandons au gouverneur de veiller à ce que la lettre vous soit remise sans être ouverte. La loi permet au gouverneur d'ouvrir une lettre portant la mention « Rule 44 », mais vous devez être présent à ce moment-là. Une lettre ne peut être ouverte que pour vérifier qu'elle provient bien du bureau de l'inspecteur des prisons.

Pour en savoir plus à notre sujet, vous pouvez visiter notre site web : www.oip.ie



Oifig An Chigire Priostin
Bureau de l'inspecteur des prisons